

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## MODIFICATION DE DROIT COMMUN n°5 ET REVISION ALLEGEE n°4 DU PLU DE BACHY

Par arrêté du 3 août 2024, affiché en Mairie de Bachy et au siège de Pévèle Carembault, M. le Vice-Président à l'aménagement de la cc. Pévèle Carembault a prescrit une enquête publique portant sur les projets de révision allégée n°4 et modification de droit commun n°5 du PLU de la commune de Bachy.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Bachy (siège de l'enquête) et au siège de la cc. Pévèle Carembault pour une durée consécutive de 31 jours du

**Lundi 09 septembre 2024 à 09h00 au mercredi 09 octobre 2024 à 17h00**

M. Gérard LALOT a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lille. Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, contenant entre autres le rapport d'impact environnemental, tenu à sa disposition en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au samedi de 9h00 à 11h30 ainsi que dans les bureaux ouverts au public de Pévèle Carembault du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur les sites internet [pevelecarembault.fr](http://pevelecarembault.fr) et [mairie-bachy.fr](http://mairie-bachy.fr)

Pendant toute la durée de l'enquête, deux registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Bachy (13 Place de la Liberté 59830 BACHY) et dans les bureaux de Pévèle Carembault situés au 47 avenue du G<sup>al</sup> De Gaulle à Pont-à-Marcq.

Le public pourra consigner ses éventuelles observations et propositions :

- sur les registres d'enquête ouverts aux jours et heures d'ouvertures de la Mairie de Bachy et des bureaux de Pévèle Carembault.
- en les adressant par courrier, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de Bachy ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquetepubliquebachy@pevelecarembault.fr](mailto:enquetepubliquebachy@pevelecarembault.fr). Le public devra préciser s'il consent à ce que ses coordonnées personnelles (identité, adresses etc.) soient rendues publiques. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la cc. Pévèle Carembault dès publication du présent arrêté.

Le commissaire enquêteur tiendra ses permanences dans la salle de l'accueil de la mairie de Bachy les jours suivants :

- > Le lundi 09 septembre 2024 de 9h00 à 12h00.
- > Le vendredi 20 septembre 2024 de 9h00 à 12h00.
- > Le mercredi 09 octobre 2024 de 14h00 à 17h00.

Lors de la clôture de l'enquête (le mercredi 09 octobre 2024 à 17h00), les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur, lequel transmettra dans les 8j à M. le vice-président à l'aménagement de la cc. Pévèle Carembault un procès-verbal de synthèse des contributions écrites ou orales auquel l'intercommunalité pourra répondre sous 15j. De même, dans un délai de 30j à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à ce même vice-président le dossier d'enquête, accompagné des registres et des pièces annexées avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Bachy et mise sur les sites internet de la commune et de l'intercommunalité pour y être tenu à la disposition du public pendant un an. L'ensemble des contributions sera également consultable sur le site internet de l'intercommunalité.

À l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation deux projets d'évolution du PLU de Bachy, il pourra, aux vues des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des ajustements aux projets.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à Monsieur ROSSI, chargé de mission au service PLUi de la Pévèle Carembault ([plui@pevelecarembault.fr](mailto:plui@pevelecarembault.fr))